

Le Collectif Solidarité Charcot

« Nous sommes les liens que nous tissons »



Procédure d'accueil d'une nouvelle structure

1. Informations à fournir :
 - a. Président (e) : prénom, nom, adresse e-mail
 - b. Siège social : adresse, n ° téléphone
 - c. Site web, facebook, logo
 - d. But de l'association inscrit dans les statuts
 - e. Domaines d'actions : Aide matérielle, journées caritatives (types : lotos, concerts...) / Périmètre d'action.
Conférences grand public, enseignement (IFSI, personnel d'intervention à domicile...)
 - f. Médiatisation : Articles de presse, radios, audiovisuel
 - g. Allocation des fonds collectés : Recherche, aide aux malades, manifestations
2. Remise des documents utiles à la connaissance du collectif depuis la conférence concorde du 14 mars 2015.
3. Le Comité de Pilotage est tenu informé au plus tôt de l'arrivée d'un nouveau membre
4. Signature de la charte du Collectif Solidarité Charcot
5. Insertion à la plaquette et à la brochure du CSC (Collectif Solidarité Charcot)

Le Comité de Pilotage : Valérie de Broglie, Patrick Halet, Claude Hamon, Brigitte Mayor, Christian Coudre.